

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1252

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 190, insérer l'alinéa suivant :

« - prendre en compte les spécificités climatiques des territoires d'outre-mer afin de construire ou de rénover les bâtiments de façon adaptée et durable ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme indiqué dans le récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer de la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) et dans l'avis du Sénat n°146 sur le projet de loi de finances 2017, la construction de structures et institutions judiciaires en outre-mer devrait tenir compte des spécificités météorologique et climatiques de ces territoires. Maître Lingibé, ancien bâtonnier de Cayenne et membre du Conseil national des barreaux, estime notamment qu'un équipement conçu pour dix ans en métropole voit, dans les Outre-mer, sa durée réduite de moitié.